

Belfort, le 04 juin 2023

COMPTE RENDU

Objet: Accident mortel survenu le 1^{er} juin 2023 sur le CD 16, sur le territoire de la commune de HÉRICOURT

Enquête sur place le samedi 3 juin 2023 à 14:30 h avec les motards en blancs du bureau de la FFMC 90 afin d'analyser les faits.

Présent: M. Hubert JUND - FFMC 90 -
M. Christian FLEURIET - FFMC 90 -
M. Marcel MAÏON - FFMC 90.

Rédacteur : Marcel MAÏON

Suite à l'accident mortel qui a eu lieu le 1^{er} juin 2023, sur la route départementale 16, sur le territoire de la commune de HÉRICOURT où un motard a trouvé la mort, nous avons décidé de nous rendre sur place afin d'analyser les faits.

Constat de la FFMC sur la chaussée :

Dans le sens LUZE / HÉRICOURT :

- La chaussée où a eu lieu l'accident est en parfait état et le signalisation horizontale est visible.
- A la sortie de LUZE, la route forme une grande ligne droite d'environ 400 mètres (photo1).
- Au bout de cette ligne droite, un virage à gauche dont la vitesse est limitée à 70 km/h, en légère montée, protégé par une glissière du type GS 2 (un piquet tous les 2 mètres) dont l'utilité ne nous semble pas avérée sinon, celle de protéger le panneau annonçant le giratoire proche, non doublée d'un part-moto ni accompagnée de balises J1 de virage (photo 2).
- 23 m avant cette glissière au niveau de l'accès à un chemin, il y a une légère trace de freinage (photo 3) mais nous ne pouvons pas affirmer quelle provienne de la moto accidentée.
- A 22,50 m du début de la glissière, commence une marque de glissade de la moto sur la chaussée (photo 4).
- Cette marque se prolonge sur 19,00 m avant de se terminer au niveau d'un poteau de glissière plié qui s'est désolidarisé de son écarteur (photo 5).
- Il y a des traces de peinture sous la glissière depuis ce poteau sur 4,75 m et des débris de moto dans le fossé à 4,20 m du poteau plié (photo 6).

- La moto a ensuite traversé la chaussée pour s'immobiliser sur la voie de gauche à 14,50 m de la fin de la trace de peinture (photo 7).
- 13,65 m après le poteau détérioré, la police a fait une marque de peinture sur l'accotement au pied de la glissière, représentant le signe € et derrière la glissière nous avons constaté une tache de sang recouverte de produit absorbant (photo 8).
- A côté de cette tache de sang, nous avons trouvé une carte de voiture que j'ai déposé au commissariat de MONTBÉLIARD (photo 9).

Constations des faits:

D'après les marques sur la chaussée, nous pouvons supposer que le conducteur de la moto a perdu le contrôle de celle-ci et qu'elle a glissé sur l'accotement avant de percuter un poteau de fixation de cette glissière. Elle a ensuite longé pendant quelques mètres le dessous de la glissière avant de traverser la chaussée et de s'immobiliser sur la voie de gauche. Quant au conducteur, nous pensons qu'il est passé sous la glissière, non doublée d'un part-motard, avec un poteau de fixation tous les 2 mètres, laisse penser que c'est la cause de la gravité de ces blessures.

Conclusion:

Cet accident nous interroge :

Comment une personne de cet âge (40 ans), domiciliée dans cette ville, donc connaissant ce lieu, arrivant dans un virage qui n'est pas très prononcé, peut perdre le contrôle de son véhicule ?. Est-ce qu'il a eu une défaillance physique ou la moto un problème mécanique?. Ou, peut-on imaginer soit, qu'il y avait un véhicule garé à l'entrée du chemin qui a démarré devant lui, soit qu'il est arrivé derrière un véhicule lent et la différence de vitesse lui a fait commettre une fausse manœuvre. Ne pouvant pas évaluer la vitesse à laquelle il roulait, mais quel que soit celle-ci, nous pouvons juste déplorer l'absence du dispositif de protection des motards sous cette glissière (voir photo 10) qui aurait pu, si elle avait été présente, limiter les blessures du conducteur de ce deux roues et amortir le choc de la moto.

Les déclarations des témoins de cet accident nous permettrons d'avoir un scénario plus précis des faits. Il faudra attendre le résultat de l'enquête en cours de la police de MONTBÉLIARD qui pourra dire la cause exacte du décès du motard.

Pour la FFM90
Le chargé de mission infrastructures



Marcel MAÏON

Photos voirie:

Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10

